

**RÉUNION DU CONSEIL
3 OCTOBRE 2016**

Lundi, le 3^e jour du mois d'octobre 2016, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prospere-de-Champlain), à compter de 20 heures, à laquelle sont présents :

Mme Andrée Perron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;
M. Michel Croteau, conseiller;
M. Michel Grosleau, maire;
M. Richard Tessier, conseiller;

Est absente :

Mme Thérèse Gravel, conseillère;

Tous formant quorum sous la présidence du maire Michel Grosleau.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 6 septembre 2016
4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2016
5. Approbation des comptes et salaires
6. Compte-rendu des dossiers des élus
7. Affaires nouvelles
 - 7.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Entente de principe et transaction - Dossier Andrée Perron contre Michel Grosleau
 - b) Appui à la Fédération québécoise des municipalités pour le projet de loi n° 106
 - 7.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.3. TRANSPORT
 - 7.4. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 7.6. LOISIR ET CULTURE
 - 7.7. AUTRES
 - a) Demande de passage occasionnel de M. Auguste Parent
 - b) Demande de gratuité de la salle Honoré-Lacerte du Comité

- de la Fête de Noël des enfants
- c) Demande de commandite du Comité de la Fête de Noël des enfants
 - d) Demande d'aide financière de la Maison de la Famille Des Chenaux inc.
 - e) Invitation aux Fêtes du 350e de Sainte-Anne-de-la-Pérade
 - f) Demande de financement de la Fondation Foyer La Pérade inc.

7.8. CORRESPONDANCES

7.9. Période de questions relatives aux sujets de la séance

7.10. Période de questions diverses

7.11. Clôture de la séance

**3. 2016-10-151
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 SEPTEMBRE 2016**

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 6 septembre 2016.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

**4. 2016-10-152
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2016**

Il est proposé par Richard Tessier et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2016.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

**5. 2016-10-153
APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES**

Il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : les chèques des déboursés du mois de septembre, portant le numéro 8989, auquel il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 2074 à 2093 inclusivement, pour une somme globale de 33 191,64 \$. Les comptes à payer portant les numéros 8991 à 9022 inclusivement et totalisant la somme de 28 611,51 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

6. COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS

Quelques élus municipaux font un compte-rendu de leurs dossiers respectifs.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1.a) ENTENTE DE PRINCIPE ET TRANSACTION - DOSSIER ANDRÉE PERRON CONTRE MICHEL GROSLEAU

Dépôt de l'entente de principe et transaction, signée par les deux parties, le 15 septembre 2016, devant la Cour du Québec (chambre civile).

2016-10-154

7.1.b) APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS POUR LE PROJET DE LOI N° 106

CONSIDÉRANT que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi n° 106, loi concernant la mise en œuvre de la politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable, portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 106 n'introduit que peu de changements impliquant le milieu municipal;

CONSIDÉRANT que les MRC et les municipalités locales n'ont actuellement aucun pouvoir leur permettant de soustraire certaines zones à l'activité pétrolière et gazière afin d'éviter les conflits avec d'autres utilisations sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures échappent complètement à la planification territoriale des municipalités et des MRC et que les industries ont la possibilité d'exproprier des citoyens;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 17 août dernier;

CONSIDÉRANT qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures;

CONSIDÉRANT que dans son mémoire, la Fédération québécoise des municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- d'abroger l'article 246 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
- de permettre aux municipalités locales et aux MRC de soustraire certaines zones à l'activité pétrolière et gazière afin d'éviter les conflits avec les autres usages du territoire;
- de décréter un moratoire de 5 ans sur le procédé de fracturation hydraulique;
- de désigner la MRC où le territoire de la licence d'exploration ou de production est circonscrit comme entité responsable de désigner les représentants du comité de suivi;
- de bonifier la partie de la redevance du programme de partage des redevances sur les ressources naturelles du MERN, qui compense les municipalités d'accueil pour l'ensemble des nuisances qu'elles subissent, tout en s'assurant que le développement du secteur des hydrocarbures ne se fasse pas au détriment de l'environnement,

des régions et de l'ensemble des citoyens du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'APPUYER les revendications du mémoire de la Fédération québécoise des municipalités concernant le projet de loi n° 106, loi concernant la mise en œuvre de la politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives;

DE transmettre une copie de la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. Alain Thérien, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et de ressources naturelles, à Mme Chantal Soucy, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie, à Mme Manon Massé, députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques et à M. Richard Lehoux, président de Fédération québécoise des municipalités.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

7.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.3 TRANSPORT

7.4 HYGIÈNE DU MILIEU

7.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

7.6 LOISIR ET CULTURE

7.7 AUTRES

2016-10-155

7.7.a) DEMANDE DE PASSAGE OCCASIONNEL DE M. AUGUSTE PARENT

CONSIDÉRANT la demande de M. Auguste Parent du 1020 de la rue Saint-Joseph, sollicitant un droit de passage occasionnel qu'il aménagerait à l'arrière de sa résidence, à côté de son garage et qui sortirait sur le terrain appartenant à la Municipalité, près du garage municipal. Ce droit de passage occasionnel s'étendrait sur la période couvrant le mois de mai jusqu'à la fin octobre de chaque année.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser M. Auguste Parent à procéder à la modification de la clôture, selon ses besoins, et ce, à ses frais, pour l'année 2017.

QUE sa demande devra être renouvelée à chaque année aux membres du conseil.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-10-156

7.7.b) DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE HONORÉ-LACERTE DU COMITÉ DE LA FÊTE DE NOËL DES ENFANTS

CONSIDÉRANT la demande de gratuité de la salle Honoré-Lacerte provenant du Comité de la Fête de Noël, pour la tenue de la fête des enfants qui aura lieu le 4 décembre 2016;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Andrée Perron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la salle Honoré-Lacerte soit prêtée gratuitement au Comité organisateur de la fête de Noël des enfants lors de l'événement prévu le 4 décembre 2016.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-10-157

7.7.c) DEMANDE DE COMMANDITE DU COMITÉ DE LA FÊTE DE NOËL DES ENFANTS

CONSIDÉRANT la demande de commandite provenant du Comité organisateur de la Fête de Noël des enfants;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder un montant de 300,00 \$ pour la tenue de cette activité.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-10-158

7.7.d) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA MAISON DE LA FAMILLE DES CHENAUX INC.

CONSIDÉRANT la sollicitation de la directrice générale de la Maison de la Famille Des Chenaux inc. (MFDC) afin de faciliter l'organisation du 20e anniversaire de sa fondation;

CONSIDÉRANT la demande financière au montant de 100,00 \$;

CONSIDÉRANT qu'aucun montant d'argent n'a été prévu au budget de l'année en cours.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QU'aucun montant ne sera accordé pour cette année.

QU'une copie de la présente résolution soit expédiée au requérant pour l'informer de cette décision et lui proposer que toute demande financière à venir soit soumise au conseil municipal au mois de novembre de chaque année.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-10-159

7.7.e) INVITATION AUX FÊTES DU 350E DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

CONSIDÉRANT l'invitation au lancement des festivités de la Corporation des fêtes du 350e de Sainte-Anne-de-la-Pérade, qui aura lieu le 31 décembre 2016, au coût de 25,00 \$ par personne;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE répondre négativement à cette invitation.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

2016-10-160

7.7.f) DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION FOYER LA PÉRADE INC.

CONSIDÉRANT la demande de financement provenant de la Fondation Foyer La Pérade inc. de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Richard Tessier et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder un montant de 100,00 \$ à cette fondation.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

7.8 CORRESPONDANCES

7.9 PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

7.10 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

2016-10-161

7.11 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 20 h 50.

Vote demandé par Michel Grosleau

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

Michel Grosleau
Maire

Sandra Turcotte
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim